



Cycle 1 = PS – MS – GS \* Cycle 2 = CP - CE1 - CE2 \* Cycle 3 = CM1 – CM2 – 6<sup>ème</sup>

## RENTREE 2025-2026

### LISTE DES FOURNITURES SCOLAIRES : CE2 (Classe Cours Élémentaire 2) – Cycle 2 (disponible sur le site : [www.ndm-marseille.org](http://www.ndm-marseille.org))

Pour les 10 mois de l'année scolaire, la majorité des fournitures a été achetée par l'intermédiaire de l'école dans un souci d'unité et d'économie, ainsi cela sera reporté directement sur votre facture du mois de septembre :

- La somme d'environ **60€**, correspondant au matériel de votre enfant (cahiers, colles, crayons, etc.), il est à noter que l'impact économique s'est aussi reporté sur les produits de type scolaires.
- La somme de **8,50€** pour l'agenda / cahier de texte « Écolien ».

**Pour la première fois la Mairie distribuera pour les élèves des écoles privées un kit élémentaire contenant :**

1 pochette de crayons de couleurs, 1 pochette de feutres, deux crayons à papier, 5 stylos bille BIC (2 bleus, 1 rouge, 1 vert et 1 noir), 3 feutres Velleda, 1 ardoise effaçable, surligneurs, taille-crayon, gomme, double décimètre, 2 colles en bâton, 1 trousse triangulaire et 1 petit cahier.

Ce matériel n'a donc pas été commandé sur les fournitures scolaires – En fonction de la classe d'âge une partie vous sera transmis comme matériel pour l'école ou pour les entraînements à la maison ou comme matériel de remplacement.

#### **A APPORTER LE JOUR DE LA RENTREE : (Tout doit être marqué au nom de l'enfant).**

- 2 photos d'identité (avec nom et prénom au dos) - possible d'utiliser celles de l'an passée.
- 1 petite gourde hermétique et pratique.
- 1 cartable sans roulettes et pouvant contenir les formats 24x32 (impératif).
- 1 ardoise (celle de l'an dernier en attendant celle offerte par la Ville de Marseille).
- 1 stylo à encre de bonne qualité + un effaceur **ou** un « frixion » bleu (roller effaçable), avec cartouches bleues ou recharges bleues à renouveler pendant l'année.
- 2 trousses facile d'utilisation - avec nom et prénom.
- 1 ramette de 500 feuilles blanches de papier repro, format A4 - 80g.

Vous pouvez **laver et réutiliser** le matériel de l'an passé.

#### **A APPORTER LE JOUR DE LA RENTREE POUR LE COLLECTIF :**

| Pour les filles         | Pour les garçons        |
|-------------------------|-------------------------|
| - 2 boîtes de mouchoirs | - 2 boîtes de mouchoirs |

Ce matériel collectif **sera à renouveler tout le long de l'année**, en cas de nécessité.

**A PREVOIR sans apporter à l'école :**

- Du film plastique **non-adhésif** pour recouvrir les fichiers scolaires qui seront remis à la rentrée - **Les manuels scolaires prêtés devront être couverts dès la première semaine de la rentrée.**
- De la colle, crayons, cartouches, etc ....en avance pour remplacer ce qui manquera dans la trousse au fur et à mesure.
- Des étiquettes pour marquer l'intégralité du matériel des trousse (les trousse remplies vous seront remises à la rentrée pour tout marquer au nom de l'enfant). Pratiques et efficaces pour coller sur le long terme, je vous conseille ce type d'étiquettes :

*Sites pratiques pour des étiquettes toutes faites et marquer les affaires de votre enfant.*

- <https://www.a-qui-s.fr/etiquettes-et-objets-personnalisés-pour-marquer-et-retrouver-ses-affaires-a-lecole/>
- <https://www.ludilabel.fr>
- <https://www.c-monetiquette.fr>



### INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Tout (vêtement, bonnet, tour de cou, sacs, ...) doit être **OBLIGATOIREMENT** marqué au nom de votre enfant, soit avec un feutre indélébile, soit avec des étiquettes cousues ou thermocollantes.
- Les chaussures à lacets ne sont pas autorisées que si l'enfant sait faire ses lacets (ou utiliser des lacets sans nœuds autobloquants !!!).
- Pour des raisons de sécurité seules les écharpes à col ou tubulaires sont autorisées.
- **AUCUN** médicaments, les bonbons, les chewing-gum, sucettes et autres friandises comme les petits jouets de la maison ne sont pas admis au sein de l'établissement (même dans le sac à dos/cartable de l'élève).

En vous remerciant par avance.

L'enseignant Monsieur Christophe PETITJEAN